

Retrait immédiat du CPE et du CNE Journées de grèves et de manifestations Jeudi 23 mars et mardi 28 mars

À Paris, 23 mars

rendez-vous 14 heures, place d'Italie

La liste des manifestations est sur le site de la Fidl :

<http://www.fidl.org/index.php>

Malgré l'exceptionnelle mobilisation des citoyens et particulièrement des plus jeunes, le gouvernement s'entête à maintenir le contrat de première embauche (CPE). Cette politique s'inscrit dans la lignée de réformes anti-sociales, notamment celles des retraites et de la sécurité sociale. La mise en place du CPE et du CNE (contrat de nouvelle embauche) est le prélude à une attaque frontale contre le Code du travail et à une généralisation de la précarité de l'emploi. Il est importantissime de donner un coup d'arrêt à cette politique qui vise à affaiblir les droits des salariés pour les mettre à la merci des employeurs. Le rapport de force qui s'est créé autour du rejet du CPE doit être amplifié. Ce gouvernement doit s'engager dans un réel dialogue social. Pour cela, nous devons être nombreux dans la grève et l'action les 23 et 28 mars.

Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU

Pour faire passer les réformes des retraites et de la sécurité sociale, le gouvernement avait pris prétexte des déficits prévisibles. Il avait pu gagner grâce, notamment, à l'appui de la CFDT. Tel n'est pas le cas aujourd'hui avec le CPE et le CNE.

La mise en place de nouveaux contrats de travail ne crée pas d'emplois ; c'est la maîtrise de l'activité économique qui permettra le plein emploi. Alors que les bénéficiaires des entreprises ne cessent de croître de façon vertigineuse, le patronat choisit de les distribuer à ses actionnaires plutôt que d'investir dans la masse salariale. Il considère le salaire comme un coût et non comme un investissement. On remarquera que, généralement, l'annonce de plans sociaux provoque une augmentation en bourse de la valeur des actions.

Comme pour les marchandises, l'objectif du patronat est pour les salariés de travailler en flux tendu. Le rêve de certains est de les transformer en journaliers comme au XIXe siècle. La flexibilité à l'outrance tel est le mot d'ordre du Medef.

Dans la recherche, nous n'avons pas pu empêcher le développement de la précarité. En 2004, le précédent gouvernement avait tenté de transformer 550 emplois statutaires en CDD. Grâce à une mobilisation de l'ensemble des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, appuyée largement par la population, nous avons obtenu l'abandon de cette mesure et 1000 nouveaux postes de titulaires pour les universités.

Suite à ce mouvement, le gouvernement a créé 3000 postes statutaires en 2006 pour la recherche

et le supérieur. 3000 postes supplémentaires ont été promis pour 2007.

Mais ces créations sont très largement insuffisantes compte tenu des besoins en emploi de la recherche. Pour preuve, les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) vont créer près de 10 000 CDD en 3 ans, soit presque autant que de postes statutaires de chercheurs au CNRS (11 300).

Tout est fait pour développer la précarité pour les jeunes scientifiques. Il est scandaleux que nos meilleurs étudiants ne bénéficient même pas d'un Smic pour leurs années de thèse. Malgré la promesse faite par le ministre délégué à la Recherche de réévaluer les allocations de recherche à 1,5 fois le Smic, cette mesure n'est actée nulle part dans le « Pacte pour la recherche » qui vient d'être voté le 16 mars par le Parlement. L'allocation de recherche devrait être remplacée par un réel contrat de travail qui considère que les thésards sont des jeunes scientifiques en formation. Ce contrat pourrait être doublé d'un engagement universitaire pour leur permettre d'obtenir le grade de docteur.

Nous sommes ces jours-ci dans une situation proche de celle de 1995 où nous avons réussi à mettre en échec le CIP de Balladur. Malgré la fermeté de façade du gouvernement, nous devons tout faire pour infliger au Premier ministre une défaite définitive afin que le Code du travail reste un outil de défense des salariés. C'est la raison pour laquelle le SNCS appelle l'ensemble des personnels de la recherche à participer aux actions initiées par les étudiants, les lycéens et les organisations syndicales afin d'obtenir, dans un premier temps, le retrait du CPE.